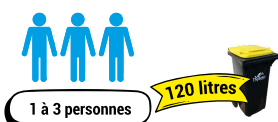


Procédure pour la distribution des bacs de tri dans les communes



pour les particuliers



pour les professionnels,
administrations, collectifs



RAPPEL

- Dès la dotation ou le remplacement d'un bac de tri, remplir le formulaire "dotation des bacs de tri" et l'envoyer par mail à gestiondesdechets@thelloise.fr
- Pas de dotation d'un 2ème bac jaune de 120 litres (risque de facturation supplémentaire du collecteur)
- Pas de dotation, ni de remplacement de bac bleu de 120 litres
- Les sacs jaunes transparents sont toujours disponibles pour le surplus occasionnel du bac de tri

Nouvel habitant Dotation initiale

Foyer de 1 à 3 personnes

Donner un bac jaune de **120 litres**
et un **mémo tri**

Foyer de 4 personnes
et plus

Donner un bac jaune de **240 litres**
et un **mémo tri**

Habitant déjà présent Remplacement

Foyer de 1 à 3 personnes

Le bac jaune de 120 litres est suffisant,
faire un rappel sur la fréquence de la collecte
soit toutes les semaines et en cas de surplus
occasionnel donner 4 sacs jaunes transparents.

Foyer de 4 personnes
et plus

Procéder à l'échange : reprendre le bac jaune
de 120 litres **propre** et donner un bac jaune de 240 litres
Remise en stock des bacs jaunes de 120 litres
repris pour nouvelle dotation

Professionnels, administrations & collectifs

Information : toute demande de bac de tri par les professionnels,
administrations et collectifs doit d'abord passer par la CC Thelloise

Si les pros utilisent encore des bacs bleus, merci de changer
les couvercles par des couvercles jaunes.